

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 74/SEJ DU 29 JANVIER 1970 promulguant la loi n° 69-1165 du 24 décembre 1969, complétant l'article 11 du Code pénal en vigueur aux Comores, aux îles Wallis et Futuna, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, à la Polynésie française, à Saint-Pierre et Miquelon et dans le Territoire français des Afars et des Issas.

n° 74/SEJ

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
29 janvier 1970

Numéro JO  
n° 7 du 10/04/1970

Date du numéro  
10 avril 1970

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est promulguée dans le Territoire Français des Afars et des Issas la loi n° 69-1165 du 24 décembre 1969, complétant l'article 11 du Code pénal en vigueur aux Comores, aux les Wallis et Futuna, à la Nouvelle-Calédonie et dépendances, à la Polynésie française, à Saint-Pierre et Miquelon et dans le Territoire Français des Afars et des Issas. At. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République et par délégation: Le Haut-Commissaire adjoint, André MARTIN-DELAHAYE.